

PIGEON, PIGEON & Cie RUE RIDEAU

JERSEY POUR ENFANTS AU PRIX DU GROS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

JERSEY D'AUTOMNE POUR DAMES AU PRIX DE LA MANUFACTURE

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

CORPS ET CALEÇONS GRIS ET ROUGE A 50 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

FLANNELLE GRISE TOUTE LAINE 20 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

CACHEMIRE DE TOUTE COULEUR A 20 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

CORSETS DE TOUS LES NUMÉROS A 25 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

TAPIS DE CHAUVRE A 9 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

TAPIS TAPISSERIE A 35 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

TAPIS A ESCALIER A 8 CENTIMS

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

PIGEON, PIGEON & Cie. RUE RIDEAU.

Dans la Capitale

Monsieur fait.

On vient de recevoir à la pharmacie Savard la balance du stock acheté récemment et depuis samedi matin, ce nouvel établissement est en mesure de satisfaire toutes les personnes qui ont besoin de quel- qu'article que ce soit dans la bran- che de pharmacie, droguerie, dans ses moindres détails. Une visite satisfera les plus difficiles.

Deux causes de vente de bi- son sans licence viendront devant S. H. Honour le magistrat d'Orléans cette semaine.

Des Potter & Kidd, 284, rue Wellington.

La chaleur a été accablante hier, durant la soirée de nombreux éclairs sillonnaient les nués tandis que les sours grondements du ton- nerre se faisaient entendre dans le lointain. Aujourd'hui la température est peu rassurante.

Malgré la défense, le haut de la rue Rideau, près de l'hôpital Protestant est encore, le dimanche surtout, considéré comme un champ de courses pour un bon nombre de propriétaires de chevaux. Hier en- core le nombre des courses a été considérable.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

Une grande affluence de visi- teurs ont profité au beau temps d'hier pour aller visiter le champ du repos.

La rue Slater a le bruit du rou- leau à vapeur de ce temps-ci.

Les salines sur le chemin de Montréal ont été visitées par un grand nombre de promeneurs hier.

Châchez le pain de Turnbull Street, 260, rue Rideau.

Un employé des scieries Mac- Laren, du nom de Lawrence Bren- nan a failli se faire écharper viv- samment. Il était à travailler près des machineries lorsqu'une partie de ses vêtements furent saisis par une courroie en mouvement; Bren- nan en fut quitte pour la perte de ses habits de travail qui ont été mis en pièces.

Amie A. Lawver M.D., G.M., gradué de l'Queen's University, King- ston, Bureau: 821, rue Sparks, Résidence: 172, rue Slater, Ottawa. Spécialité: ma- ladies femmes et des enf. nts.

—Il y a déjà une foule d'a, pli- cations pour la charge de gardien de la salle d'exercices militaires. On mentionne le nom du quartier-maître Benbow, qui suivant l'ordre de pro- motion, devrait être appelé à rem- placer le sergent major Robert Wheatley.

—La vente des bancs à la chapel- le de la rue Murray se fera diman- che prochain à 2 h p.m. précis.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sus- sex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

—Les démolitions se poursuivent sur les lots de terrain achetés aux fins de construire une église pour les catholiques de langue ir adaise sur les rues Cumberland, St. Patrice et Murray.

—Dimanche prochain aura lieu la communion générale des Amis du Sacré Cœur de Jésus de la sec- tion Ste Anne.

Pour se procurer un excellent lunch et une pension de première classe on ne pourra mieux s'adresser qu'à No. 30, rue Ontario, chez Madame Christie Casey. Bons lits; b. nne table; confort général pour tous et prix raisonnables. 4-3m

—Mademoiselle Emilie Sully, de Trois Rivières, épouse de M. Ben- jamin Sully, est acuellement en visite à Ottawa.

—Le Révé M. Rich, le nouveau vicaire de Ste Anne, a chanté la messe pour la première fois hier. Dimanche prochain il donnera son premier sermon à l'église Ste Anne.

—Le Guide d'adresses de Français et d'Anglais Nous avons reçu un exemplaire du nouveau Guide d'adresses de cette section de notre comité, imprimé en français et en anglais, sur papier glacé et avec types neufs. C'est un livre très utile et nous le recom- mandons à nos amis. Il contient l'adresse des hommes d'affaires de la ville d'Ottawa par ordre alphabé- tique, 36 pages d'informations di- verses comprenant la liste des bu- reaux du gouvernement, de la cité d'Ottawa, de la Corporation, les Eglises, les Sociétés, etc. De plus le guide alphabétique des rues de la ville avec en plus celui des résidents et des rues de Hull. La publication de cet ouvrage a été faite par la compagnie de publication de Ben- nett, rue Sparks, Ottawa, et 60, rue Principale, Hull.

—Des vauriens ont tenté de piller le petit débit d'un vieux commer- çant de pommes et bonbons, près du pont Powley, samedi soir. Les Lon- ghommes qui dormait à l'intérieur réussit à mettre en fuite les rôdeurs nocturnes.

—M. Louis Keller, ingénieur civil d'Aylmer, remplace temporairement M. P. T. C. Dumais, com ne ingé- nieur de la ville de Hull.

—Assemblée de l'Union Saint-Joseph, ce soir.

—Il y aura un semblé du conseil aujourd'hui. Nous publierons le compte rendu demain.

T. Viou, marchand de chaus- sures, No. 88, rue Principale, Hull vient de recevoir un lot considérable de chaussures pour hommes, fem- mes et enfants qui sera vendu à 10 pour cent au-dessus du prix coûtant.

—Les chaises placées dans l'église temporaire de Hull seront vendues dimanche prochain, à l'enchère.

—Les révérends Pères commen- ceront cette semaine à faire leur visite paroissiale.

—La jôite de crose qui a eu lieu sur le terrain de M. Patterson, hier, a été gagnée par le club "Feuille d'Érable."

—Les funérailles de M. Salomon Roussel dont nous avons annoncé la triste mort samedi dernier, ont eu lieu ce matin à Hull au milieu d'un concours immense de parents et d'amis.

Les membres de l'Union Saint-Joseph dont le defunt faisait partie, y assistaient au nombre de 250; ils portaient tous l'insigne de la société recouvert d'un crêpe.

Les employés de la manufacture où il travaillait depuis 18 ans ont aussi assisté aux funérailles.

Le defunt était beaucoup estimé de tous ceux qui avait appris à le connaître.

Vous trouverez une bonne chaussure en Kid, pour dames, va- lant \$3.00 pour \$2.00. Souliers pour dames et jeunes filles au prix coûtant. Profitez du bon marché, parce qu'il ne durera pas toujours, chez T. ST JEAN, coin des rues Albert et Britannia, Hull.

—Voici dans quelles circonstan- ces M. Pierre Leduc, dont nous an- noncions samedi le mort accidentel- le arrive à Suffolk, a perdu la vie: Il était occupé sur sa terre à arracher des souches en compagnie de plusieurs personnes et avec l'aide d'une machine. A un moment, pour donner plus de force à la mach ne fin de déraciner la souche, on l'attacha à un arbre. Au lieu d'arracher la souche, l'arbre se dé- racina et tomba sur M. Pierre Leduc qui fut tué presque instantanément. Il mourut quelques minutes après l'accident. Le defunt qui était âgé d'environ 25 ans était autrefois de Hull. Les funérailles ont eu lieu ce matin à Hartwell.

—Le prochain terme de la cour de Circuit aura lieu à Hull le 27 septembre.

—M. Philippe Groudin, fils de M. P. C. Groudin de Hull, est de retour des États-Unis où il demeura à de- puis plusieurs années.

—Les citoyens de Hull ne doivent pas oublier le tirage spécial de la grande loterie de colonisation qui aura lieu mercredi, le 17 octobre à 2 h p.m., à Montréal, au bénéfice de l'église de Hull.

Une Merveilleuse Relique ANCIENNE, MYSTERIEUSE, PROFONDE!

Les Canadiens qui ont traversé l'Atlantique jusqu'en Angleterre et visité la grande institution nationale, le Musée Anglais, à Londres, se rappellent sans doute avoir vu dans le corridor des Anti- quités, une vieille pierre montrant la trace des siècles—fendillée—usée par le temps—supportée par des broches en fer portant une légende qui se lit comme suit:



"TROUVEE" Durant des Excavations faites dans les Ruines de l'Ancien Temple d'Athènes, Grèce, en 1623. Sur la face de cette pierre on voit, dans un excellent état de préservation des centaines de signes hiéroglyphes, représentant plusieurs ac- tions se déroulant dans le passé. Les hiéroglyphes, qui se lisent en grec, ont été copiés et traduits en français par un homme de lettres, M. Maggi, qui a écrit un livre sur ce sujet, intitulé "Les Hiéroglyphes de l'Ancien Temple d'Athènes". Ce livre est en vente chez M. Maggi, 150, rue St-Jacques, Ottawa.

BRYNSON, GRAHAM & Cie Nos 148, 150, 152 et 164 RUE SPAFKS.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

—M. Joseph Lambert, tailleur chez M. P. H. Chabot, d'Ottawa a con- duit à l'autel, ce matin, Belle Per- pette Crochetière, fille aînée de M. Crochetière de la rue Principale. L'heureux couple est parti par le train du Pacifique pour Montréal, emportant avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis.

—Ce matin, trois jeunes gens d'Ottawa de bonne famille ont comparu devant le R. Corder Cham- pagne pour avoir chanté en reve- nant de Chelsea, hier soir. La cause a été remise à demain matin.

Il s'agit des personnes qui ont opéré l'arrestation de ces jeunes gens avant qu'ils n'aient pu traverser du chemin et que le cheval n'ayant pas été arrêté à temps s'est lancé sur le câble et a fait faire la culbute aux occupants de la voiture. Il nous semble que personne n'a le droit de barrer un chemin public, surtout le soir, sans un signal quel- conque afin de prévenir les acci- dents. Nous croyons, dans ce cas-ci, cependant, attendre le résultat de la cause avant de faire de plus longs commentaires.

LE CONDAMNÉ A MORT TROISIÈME PARTIE

—Oui, monsieur le juge, reprit Nabote, je connais l'assassin, je l'ai vu, j'ai été témoin du crime... je n'ai pas pu l'empêcher d'abord parce qu'il était trop tard, ensuite parce que l'horreur de ce spectacle me fit tomber évanouie... Vous m'excitez, n'est-ce pas, monsieur de Valtemare?

—Continuez, dit celui-ci avec distraction.

—Oui, monsieur, je vais tout vous dire... fit Nabote dont la voix subitement s'était altérée.

—Vous voulez vous reposer mon enfant?

—Plus tard, quand j'aurai sauvé mon frère. Vous savez déjà que le meurtre de Charlotte a été commis à la bonhôte, mais ce n'est pas à l'abbatoir comme on la dit, c'est à la bonhôte, tout près de la porte qui donne sur la rue que Charlot a été assassinée par...

—Par qui? demanda le juge qui lisait toujours et qui avait pris son parti d'écouter avec paci- fience ce que lui racontait De- nise.

Mais Nabote se taisait. Assise, toute pâle, les dents serrées, ses yeux noirs agrandis d'émoussé- ment, elle semblait clouée sur sa chaise, dans une immobilité de morte, par une épouvante inex- primable. Entre elle et le juge venait de se dresser tout à coup l'image de sa mère, de Justine Lauriot, déjà si terriblement punie par cette paralysie qui lui laissait l'intelligence, mais com- me dans son corps commençaient de se faire une tombe.

Ce visage jaune, plissé de mille rides, et les yeux sombres de la vieille, ces yeux qui tant de fois l'avaient fait trembler quand elle était toute petite, elle les voyait-là, tout près d'elle, distinctement. Et ces trois mots: "Par ma mère" lui revinrent à l'esprit et refusant de sortir. En vain, à côté de l'image de Justine se souleva le fantôme de Lauriot pâle, étioilé, amaigri; de Lauriot innocent dont la bouche s'était aussi refusé à cette dénon- ciation horrible... de Lauriot condamné à mort et qu'elle voyait désespéré dans sa cellule les bras retenus par la camisole de force, sous l'œil vigilant du gar- dien qui ne le quittait pas.

Deux fois elle essaya de dire au juge: "La justice a été trompée; c'est elle qui a com- mis le crime en tuant mon frère... l'assassin, mais ce n'est pas lui, mais vous ne voyez donc pas que c'est ma mère!" Deux fois elle le voulut, mais c'était plus fort qu'elle, non elle ne pourrait jamais, non, elle avait beau faire, quelque chose qui l'étouffait arrêta ses paroles au passage et les ravalait. Non, c'était fini, elle devenait lâche... et puis elle se sentait mourir...

Ah! mourir! elle y pensa... elle aimait mieux cela, par exem- ple, quand elle devrait mourir d'une horrible mort, quand, au lieu de son frère, c'est elle qui en- tendrait à l'échafaud...

Mais oui, pourquoi ne mour- rait-elle pas? A quoi était-elle utile dans la vie? A rien. Elle était infirme... à peine pouvait- elle se traîner. Elle n'avait ja- mais rendu service à personne... qui se plaindrait et qui souffrirait quand elle ne serait plus là? Ah! si elle pouvait se substituer à la place de son frère! Au moins, Jacques, lui, était grand et fort... il faisait vivre le ménage... Elle, Nabote, comment dit-elle nourri Justine paralysée, si elle était restée sur- vive? Certainement elle serait morte de faim toutes les deux...

Et au lieu de livrer sa mère à la justice, ce qu'elle ne pourrait jamais, est-ce qu'il n'était pas facile de se livrer elle-même en prenant à son compte un crime qu'elle n'avait pas commis?

—Oui, se dit-elle, comme cela Jacques sera sauvé et on ne sou- gnera pas à inquiéter ma mère. C'était une folie sublime, mais à ce moment-là Nabote sentait un vertige dans son cerveau, elle ne réfléchissait pas, elle était affolée...

Elle s'approcha de M. de Val- temare, et comme celui-ci, très absorbé par sa lecture, ne l'at- tendait pas, elle mit doucement la main sur son bras.

Le juge surpris releva le tête! Nabote dit d'une voix ferme: —C'est moi qui ai assassiné Charlotte Gélibert.

Et elle tomba à genoux joignant les mains.

Sur le visage long et jaune du juge d'instruction, depuis le haut du crâne poli comme un agate jusqu'à la pointe du menton, quelque chose comme une émotion courait faisant frisson- ner la peau et faire frissonner le gain.

Il haussa les épaules mais sans colère.

A cet aven de l'infirme il ne répondit même pas.

Seulement et sans qu'elle le vit, il consulta une troisième fois sa montre. Il était cinq heures moins un quart. Sans doute il n'était pas aussi pressé qu'il l'avait dit, car il ne fit aucun geste manifestant son impatience et il reprit sa lecture que le cri de Nabote avait interrompu.

Mais celle-ci, avec colère: —Oui, c'est moi, c'est moi, c'est moi!... Comprenez-vous mainte- nant pourquoi je n'ai osé rien dire jusqu'aujourd'hui... J'espé- rais toujours qu'il ne serait pas condamné... Et s'il n'était pas condamné, je n'aurais pas besoin de me livrer, moi!... Voilà pourquoi j'ai attendu... C'est bien naturel, n'est-ce pas, et vous pouvez me croire... Ah! j'ai hé- sité avant de me dénoncer... je sais bien ce qui m'attendait... mais voilà, c'est fini maintenant... or- donnez qu'on me conduise en prison... condamnez-moi à mon tour... et rendez la liberté à Jacques... Depuis des mois qu'il est tenu, il a bien assez souffert, le pauvre garçon, il doit avoir soif de soleil et d'air... il doit être bien à l'étroit dans sa cellule et les murs de la prison doivent l'écraser...

Et M. de Valtemare se taisait: M. le juge, appelez dans les sergents de ville... et faites-moi donc conduire en prison... Main- tenant que vous savez que c'est moi qui ai assassiné Charlotte, vous n'allez pas, l'espère bien, garder mon frère une heure de plus. Qu'est-ce que vous attendez?

Le juge d'instruction posa sur son bureau la liasse de papiers qu'il était en train de feuilleter, releva sur son front ses lunettes bleues et prenant une des mains qui elle tendait vers lui:

—Ma chère petite, dit-il pater- nellement, je vous prie de croire que j'apprécie beaucoup le dé- vouement sublime que vous venez de montrer. Mais la justice ne se contente pas de paroles ar- rachées à un moment de déses- poir. Des sacrifices héroïques, comme le vôtre forcent l'homme à l'admiration, mais ne peuvent émuover le jury. Il nous faut, à nous, des faits précis, des preuves indiscutables. A quoi bon nourrir le vain espoir de revenir sur la condamnation de votre frère? Si les preuves avaient manqué, il n'eût pas été condamné à mort. Le jury ne s'est prononcé qu'avec la conviction intime de la culpabilité de Lauriot. S'il fut resté l'ombre d'un doute, il n'y eût pas eu de condamnation. Des motifs suffisants ont été rayés de la conviction des juges et des jurés, toutes les hypothèses raison- nables ont été soulevées et rejetées après mûr examen. Il est donc inutile, je le répète, mon enfant de revenir sur ce qui est acquis.

—Mais, monsieur, est-il im- possible qu'on ait trouvé des preuves contre mon frère... puisque c'est moi qui...

—Votre douleur vous empêche de mesurer la gravité de vos pa- roles. Croyez-moi, il vaut mieux opposer une discussion pénible pour vous qui ne peut aboutir...

—J'ai tué Charlotte Gélibert... je viens me livrer... vous n'avez pas le droit de refuser de m'en- tendre.

—Vous vous trompez, chère petite. Votre aveu qui est dicté par votre dévouement et votre affection fraternelle, ne peut me convaincre. Il n'a pour moi au- cune force probante. Bien plus, l'aveu seul de Lauriot lui-même, —si les preuves réunies avaient été à sa décharge,—n'eût pas suffi pour le faire condamner. La loi est ainsi. Elle ne se con- tente pas de toujours de l'aveu du prévenu. Souvent, par contre, elle s'en passe. Elle exige que les juges soient convaincus; elle ne demande pas compte des moyens par lesquels ils ont for- mé leur conviction et elle ne sonnet pas cette conviction à un genre de preuves particulier. Votre aveu dégage de toute an- tre preuve, n'fera jamais naître dans l'esprit des juges la certitude de votre culpabilité. La loi empêche donc votre sacrifice et vous sauve malgre vous.

—Par quel monsieur le juge... —Ainsi, lorsque Jacques Lauriot s'écriait devant moi: "Je suis innocent!" je n'ai pas eu confiance en lui; j'ai répondu: "Montrez-moi des preuves de votre innocence, ou donnez-moi le moyen de les découvrir. Au- jourd'hui c'est vous qui m'avez dit: "Je suis coupable." Je ne vous crois pas non plus.

(A continuer)

Ecurie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

SALLE DE VARIETES

Secrétaires, Bibliothèques, Chaises berçantes, Chaises d'étude, Chaises en tapis, Aménagements de salon, de chambre à coucher, Sofa, Canapés, Lits, Table de toilette, etc. etc. etc. Miroirs, enfin tout ce qu'il faut pour meubler une maison. 632 & 634 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN N.B. Poèles de toutes sortes.

Listes des Voleurs

Une copie de la Liste des Voleurs pour la Municipalité de la Cité d'Ottawa, a été achetée dans le bureau du Greffier de la Cité, dans la Ville d'Ottawa, le 9ème jour d'Août A. D. 1888. Les détenteurs de la Municipalité sont priés de venir examiner les dites listes, si elles contiennent des erreurs ou omissions de prendre des mesures immédiates pour les faire rectifier suivant la loi. Daté à Ottawa, ce 9ème jour d'Août A. D. 1888. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Aux Entrepeneurs

Des soumissions cachetées adressées au "Président du Comité des Propriétés" et envoyées au Ministère de la Cité d'Ottawa, le 25 août 1888. Les plans et spécifications peuvent être vus au bureau de James R. Howe, archi- tecte. EDUARD E. PE-REAU, Ingénieur de la Cité, Bureau de l'ingénieur de la Cité, 25 août 1888.

COLLEGE D'OTTAWA

Couvre BREVETÉ, 3 SEPTEMBRE. Les élèves externes nouveaux seront inscrits lundi 3 sept. de 9 à 12 heures a. m. et de 2 à 5 heures p. m. Les examens des élèves aspirants ex- ternes auront lieu mardi 4 sept. de 9 à 12 a. m. Les anciens élèves seront inscrits mercredi 5 septembre de 9 à 12 heures a. m. Les classes recommenceront vendredi 7 septembre à 8.30 heures a. m. Tous les élé- vés devront être présents. Pour plus amples informations s'adres- ser au COLLEGE.

ON DEMANDE

Immédiatement une fille pour servir la table (waiter). HOTEL GARDNER, RUE SUSSEX. J. JOHNSON, Prop.

ON DEMANDE

5 ou 6 bons courriers et télé et ferblan- De bons gages seront payés. S'adresser à BERTRAND & CIE Rue du Pont Hall

COLLEGE BOURGET RIGAUD

La rentrée des élèves aura lieu le 5 sep- tembre. O. JOLY, O. S. V. Directeur.

ART UNION

Les Religieuses de N.-D.-de Char- rie du R.-Rige (Bon Pasteur), informent respectueusement les personnes intéres- sées à leur œuvre, que le tirage des lots pour l'Art Union aura lieu à 11 heures Mon- sieur, le 6 Septembre, à 2 heures p. m. Les personnes intéressées qui n'ont pas encore retourné leurs livres de billets, de les leur faire parvenir le plus tôt possible. MONSIEUR DE NOTRE-DAME DE CHAR- TIE, Ottawa, le 25 août 1888.

PENSIONNAT DE N.-D. DU SACRE-COEUR RUE RIDEAU

—La Rentrée aura lieu— Lundi, le 3 Septembre

AVIS Je soussigné, don ne avis que je ne serai re possible d'aucune lettre ou notice au non nom par mon épouse, Mlle Louis Ri- chelle à dater de ce jour, 24 juillet 1888. LOUIS RIHELLE, Earlley Township

Publié par la

10ème ANNÉE, No.

LE CA

Prix de l'abonnement

BUREAUX

ACTUA

M. MacMulle, est en cette ville.

L'honorable John

M. F. Fuller, ac- tuellement des travaux pu-

M. H. B. Small, par- tement de l'agri- vacances, dans l'ou-

M. Perley, ingé- nier par- tement des trava- ti aujourd'hui pour

M. John Lowe, s- greulature est arrivé toba, et s'est rendu son bureau.